



# **MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2026-2027**

**FÉVRIER 2026**



Présenté au ministère des Finances

# QUI SOMMES-NOUS?



# LE RÉSEAU DES CCTT : ACCÉLÉRER L'INNOVATION DES PME ET DES COMMUNAUTÉS

Partout au Québec, les **59 centres collégiaux de transfert de technologies et de pratiques sociales novatrices** propulsent la **croissance des entreprises**, soutiennent le **développement régional** et assurent un **retour sur investissement rapide** grâce au transfert de connaissances, au déploiement de nouvelles technologies et à des interventions ciblées. Les CCTT agissent comme le département de recherche et développement de milliers de PME québécoises. Ils offrent aux entreprises de toutes tailles et aux organisations de nos communautés un accès direct à des expertises de pointe et à des connexions sectorielles uniques.

Toujours à l'avant-garde et répondant aux besoins complexes et diversifiés de l'économie et de la société québécoise, les CCTT se regroupent en **escouades stratégiques** et mutualisent leurs expertises afin d'offrir un accompagnement adapté aux réalités des industries sectorielles.

Ils interviennent à **toutes les étapes des chaînes de valeur** dans les domaines de l'énergie, du numérique, du bioalimentaire, des sciences de la vie, de la santé et de la foresterie. Ils se regroupent aussi en innovation sociale et dans le domaine de la défense.

Les CCTT comblent un vide et jouent un rôle essentiel de pont entre la **découverte** et le **marché**. Ils contribuent à la maturation des technologies et réduisent le risque associé aux projets de développement de nouveaux produits et procédés pour des milliers d'entreprises et d'organisations chaque année.



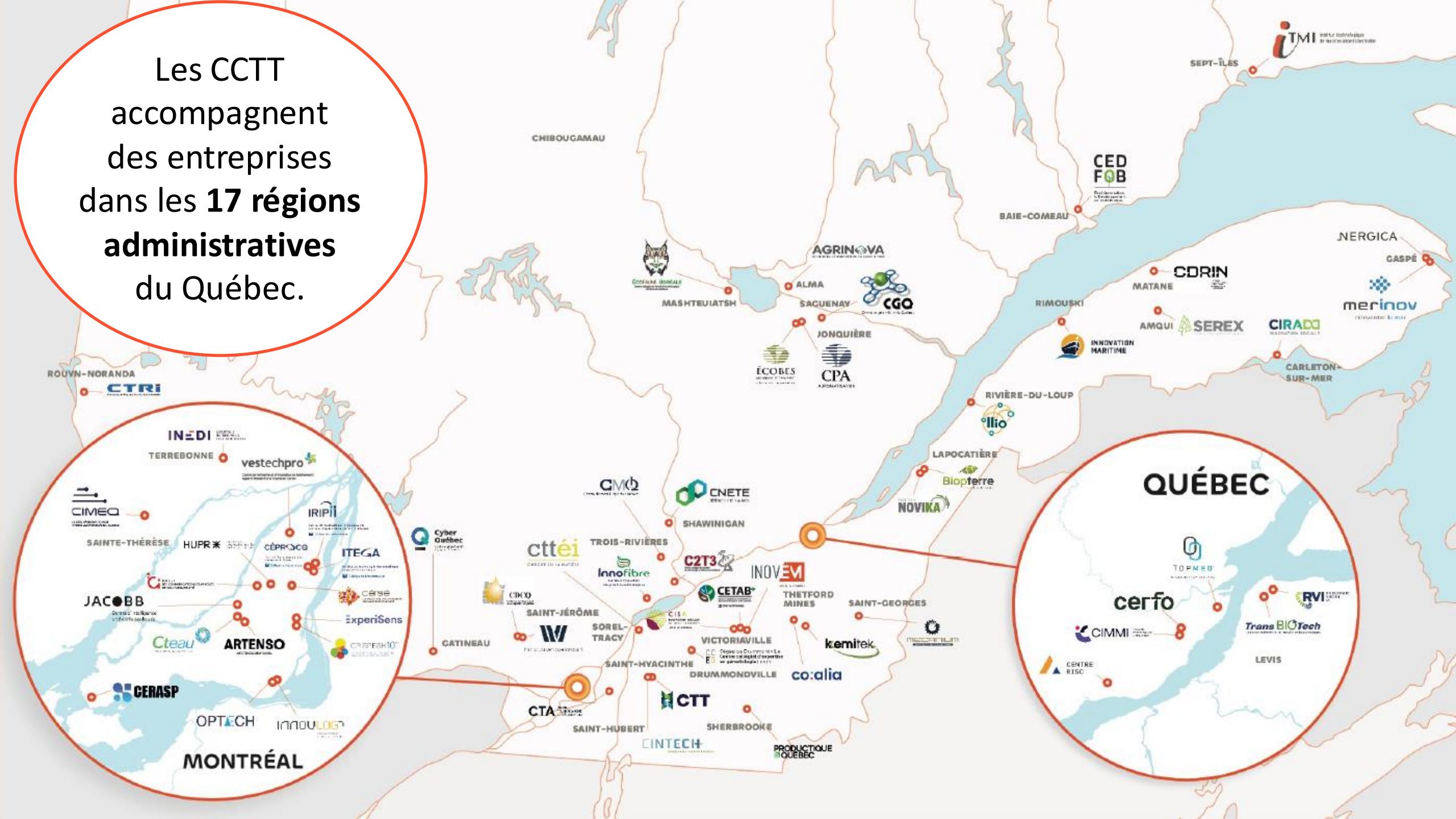
## LES CCTT : PARTENAIRES INSPIRANTS DE L'ÉCOSYSTÈME

Le Réseau des CCTT et ses membres collaborent étroitement avec **les universités, les fonds subventionnaires, les RSRI** et l'ensemble des acteurs du milieu de la recherche. Ils travaillent aussi avec les organisations fédératrices de l'écosystème, dont le **Conseil de l'innovation, Axelys et la Fédération des cégeps**, ainsi qu'avec divers regroupements et associations sectorielles comme **l'ADRIQ et les MEQ**, entre autres.

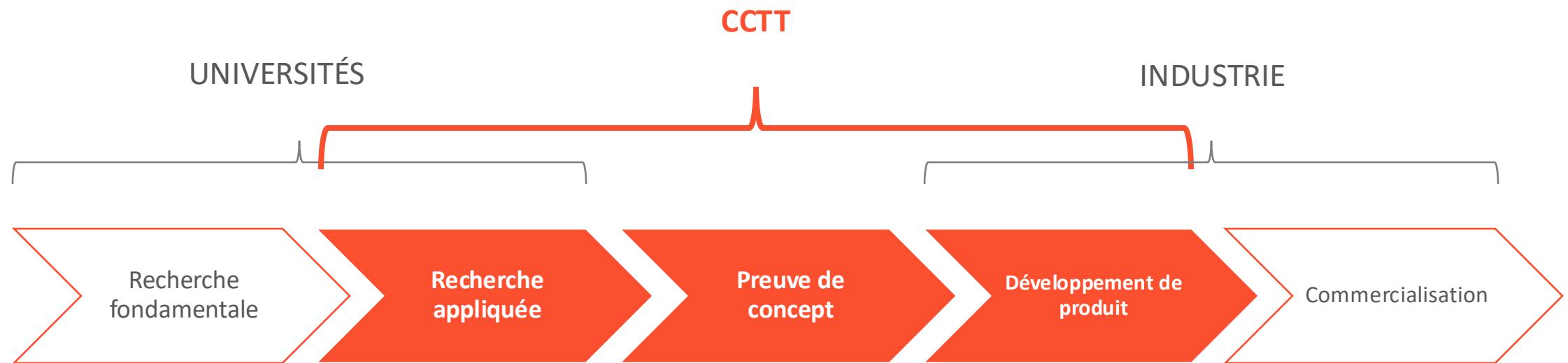
Grâce à cette collaboration étendue auprès d'un large éventail de partenaires publics, parapublics et privés, le Réseau contribue à renforcer les synergies, accélérer le transfert de connaissances et soutenir l'innovation au bénéfice de l'économie et de la société québécoise.

Le modèle des CCTT s'est imposé comme une référence structurante en matière de recherche appliquée, au point d'avoir inspiré directement la création des **Technology Access Centres (TAC)** au Canada et d'avoir servi de cadre à la mise en place de plusieurs initiatives en France et en Belgique. Cette reconnaissance se reflète aussi dans le rôle fondateur du Réseau au sein de l'**Alliance francophone en recherche appliquée et innovation**, qui regroupe plus de **170 unités de recherche** à travers le monde.

Les CCTT accompagnent des entreprises dans les **17 régions administratives** du Québec.



## LES CHAMPS D'INTERVENTION DES CCTT



## BUDGET TOTAL DES 59 CENTRES

**+ 192 M\$**

**+ 1,6 G\$**  
de retombées

Chaque dollar investi dans les CCTT alimente un moteur puissant d'innovation, de compétitivité et de prospérité durable : création de richesse, recettes fiscales accrues, emplois qualifiés, productivité, diversification des marchés, transfert de connaissances, etc.

## RETOMBÉES ANNUELLES (MOYENNES DES 3 DERNIÈRES ANNÉES)

**+ 5 600**

entreprises et  
organisations  
accompagnées

**+ de 60 % sont des PME**

**+ 900**

nouveaux produits développés /  
**+ 300 nouveaux procédés**  
développés par les CCTT  
au bénéfice des PME

**+ 15 %**

**de productivité**

chez les PME  
ayant bénéficié  
des services des  
CCTT dans le cadre  
du programme

**Mon succès numérique**

**+ 235**

brevets, droits d'auteur et  
déclarations d'invention  
déposés

**+ 16 500**

étudiants rejoints par  
des activités d'information  
ou de formation

# NOS RECOMMANDATIONS



## SOMMAIRE DE NOS RECOMMANDATIONS

01.

Adapter le **crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation** pour stimuler l'investissement des PME

02.

Investir stratégiquement dans la modernisation des infrastructures des centres d'innovation et de recherche appliquée, ainsi que dans un programme de recherche appliquée dédié aux technologies militaires à double usage, **afin de permettre à nos PME et au Québec de se démarquer dans le secteur de la défense nationale.**

03.

Consolider le **financement des CCTT** pour assurer la pérennité de l'accompagnement des entreprises et organisations partout sur le territoire

## PROPOSITION 1

Adapter le **crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC)** pour stimuler l'investissement des PME



## CONTEXTE ET ENJEUX

Le nouveau crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) est venu simplifier le régime fiscal en matière d'innovation pour les entreprises québécoises en regroupant différentes modalités fiscales du continuum d'innovation sous un seul crédit. Les grandes entreprises apprécient cette simplification.

Malheureusement, les modifications ont eu pour effet indésirable d'exclure une large part des premiers investissements en innovation des PME québécoises, notamment en raison de l'introduction d'un seuil d'exclusion de 50 000 \$.

Afin de permettre à davantage de PME d'innover, le Réseau des CCTT propose des ajustements cohérents avec l'objectif initial du crédit d'impôt pour service d'adaptation technologique (SAT) : faciliter, encourager et soutenir les PME en matière d'innovation tout en renforçant leur position dans le contexte économique actuel.

Dans un contexte où les entreprises doivent innover pour se démarquer sur de nouveaux marchés, relever les défis de main-d'œuvre et s'adapter à un environnement économique complexe, les prochaines années constituent une occasion d'inciter à davantage de recherche appliquée, de soutien à l'adaptation technologique et d'accompagnement au développement de nouveaux produits et procédés. Les CCTT accompagnent plus de 5 000 entreprises chaque année et disposent de la capacité nécessaire pour contribuer à l'effort collectif visant à créer davantage de richesse dans toutes les régions du Québec.

## Retirer le seuil d'exclusion de 50 000 \$ pour les PME

**Contexte :** La contribution moyenne des entreprises pour un projet de recherche appliquée en collaboration avec un CCTT est de 11 400 \$. Elles sont d'emblée exclues de tout incitatif fiscal dans le nouveau régime.

**Diagnostic :** Une entreprise doit réaliser au moins 5 projets de recherche avant de se qualifier au CRIC. Ce critère risque de ralentir le réflexe d'innovation pour de nombreuses PME.

**Impact :** Ce retrait assurerait à une PME de bénéficier du CRIC dès ses premiers investissements en innovation tout en augmentant le nombre d'entreprises utilisant le crédit.

## Intégrer les projets d'aide technique et d'adaptation technologique au CRIC

**Contexte :** Les 5 500 projets d'aide technique, répondant directement aux besoins de l'industrie, représentent 43 % des activités des CCTT et sont en croissance depuis 3 ans.

**Diagnostic :** L'exclusion de certains services d'aide technique (études de faisabilité technique, évaluation du potentiel commercial, homologation et conformité, etc.) nuit au processus d'innovation.

**Impact :** Cet ajout favorise l'agilité des entreprises et permet une réponse rapide au contexte économique instable : nouveaux marchés, normes en défense, compétitivité, etc.

## Augmenter pour 3 ans à 80 % les dépenses admissibles pour les services d'un CCTT

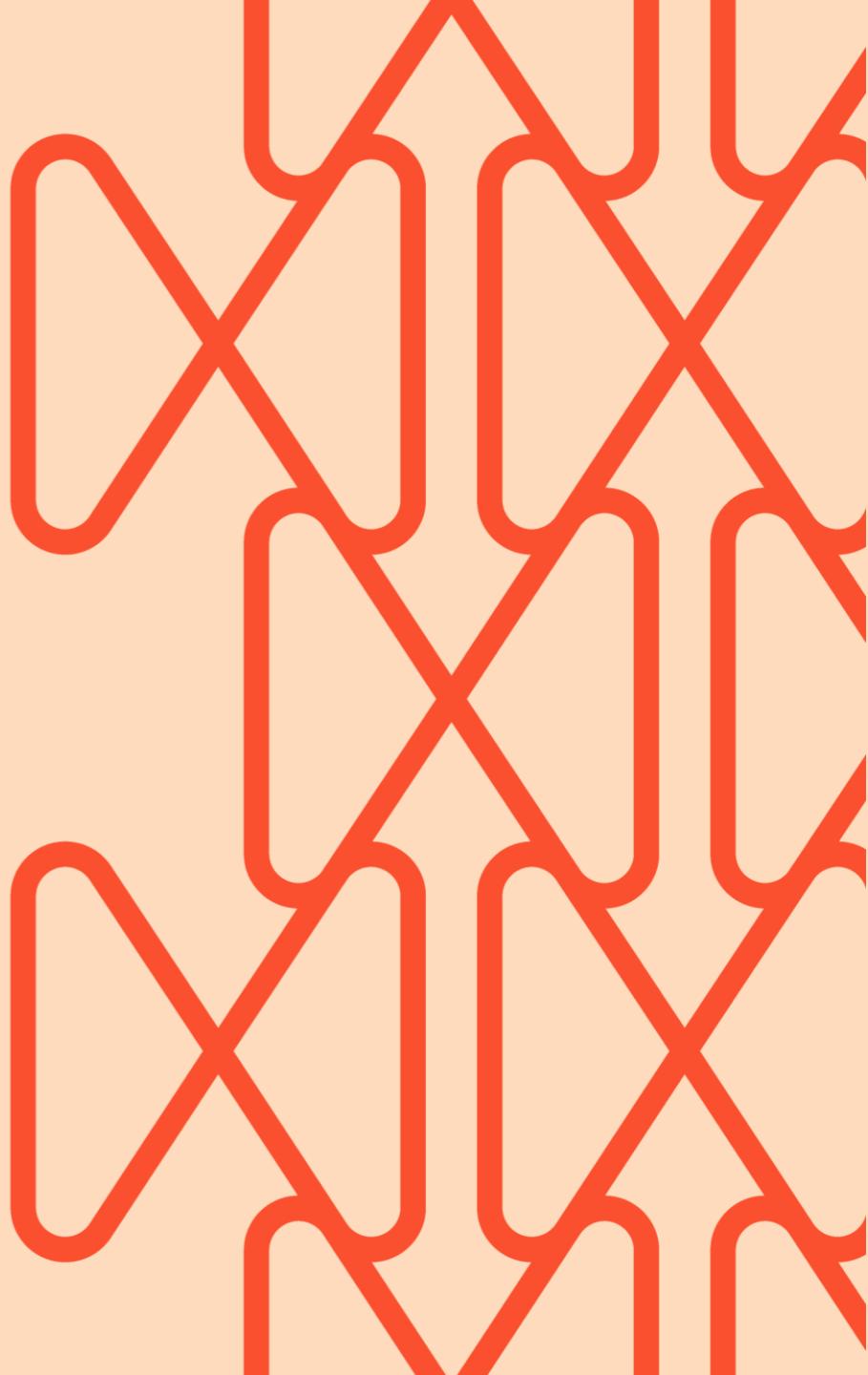
**Contexte :** Les PME du Québec innovent moins qu'ailleurs au Canada et ont besoin de plus d'incitatifs pour amorcer et réduire le risque des projets d'innovation. Dans les régions et les industries stratégiques, elles se tournent surtout vers les CCTT pour leurs projets de développement et de soutien technique.

**Diagnostic :** Le nouveau CRIC réduit la portée de la définition de l'aide en matière d'innovation et diminue le crédit accordé pour les services rendus par un CCTT, passant de 80 % à 50 %. Utilisé de manière variable, le SAT excluait déjà certains projets sur des bases floues et des définitions divergentes, ce qui compliquait la réclamation du crédit pour les PME.

**Impact :** Un retour temporaire à 80 % pour les services rendus par les CCTT, combiné à un élargissement de la définition de l'accompagnement et à une campagne de promotion de ce crédit auprès des PME, aurait un impact direct sur la création de valeur de leurs projets d'innovation.

## PROPOSITION 2

Investir stratégiquement dans la mise à niveau des infrastructures des centres d'innovation de recherche appliquée et dans un programme de recherche appliquée dédié au secteur militaire et technologies à double usage afin de **permettre à nos PME et au Québec de se démarquer dans le créneau de la défense nationale**



## CONTEXTE ET ENJEUX (1/2)

L'investissement dans la défense au Canada connaît une transformation majeure, avec un budget fédéral historique de 81,8 milliards de dollars sur cinq ans pour moderniser les Forces armées et atteindre les objectifs de l'OTAN.

Pour tirer profit de cette lancée exceptionnelle, nous devrons accompagner les PME québécoises afin qu'elles prennent pleinement leur place dans cette nouvelle économie stratégique. Ancrés dans toutes les régions, les CCTT jouent déjà un rôle déterminant dans plusieurs secteurs pour transformer ces ambitions en résultats concrets.

Grâce à leur expertise technique et à leurs liens directs avec les entreprises, **les CCTT facilitent la transition des projets de recherche appliquée à double usage**, en faisant passer des besoins militaires vers des applications civiles, et vice-versa, favorisant ainsi la rentabilité des technologies émergentes.

Pour y parvenir, il sera toutefois essentiel **d'appuyer la mise aux normes des infrastructures existantes** ainsi que l'obtention d'accréditations de haut niveau en matière de sécurité nationale. Ces conditions sont incontournables pour répondre aux exigences fédérales, accéder aux chaînes d'approvisionnement militaires et obtenir des contrats d'envergure.

## CONTEXTE ET ENJEUX (2/2)

Le Québec compte plus de 450 entreprises actives dans le domaine de la défense, mais son potentiel est bien plus grand.

Afin d'accompagner les entreprises de toutes les régions dans la saisie d'occasions liées à la défense et au développement de produits et services à double usage, le gouvernement du Québec a l'occasion de coordonner ses actions avec celles du gouvernement fédéral afin **d'accélérer le passage de la recherche au marché.**

Plus d'une dizaine de CCTT disposent aujourd'hui des capacités nécessaires pour travailler de pair avec les entreprises sur des projets d'adaptation technologique, de recherche appliquée et de développement d'innovations qui pourraient être commercialisées rapidement au bénéfice de cette nouvelle industrie.

# 1- Investir stratégiquement 30,5 millions \$ sur 3 ans dans la mise à niveau des infrastructures des centres de recherche appliquée pour qu'ils s'arriment au créneau de la défense nationale

Nous recommandons au gouvernement de déployer un investissement ciblé visant à adapter les infrastructures des centres de recherche appliquée et l'obtention des accréditations de sécurité et de performance nécessaires pour accéder aux appels à projets de BOREALIS (Bureau de recherche, d'ingénierie et de leadership avancés en matière d'innovation et de science) et d'accompagner les entreprises pour s'inscrire dans les chaînes d'approvisionnement de la Défense nationale. En soutenant cette mise à niveau stratégique, le Québec trace le chemin aux entreprises pour leur permettre de répondre aux plus hautes normes fédérales, réduire les obstacles à l'entrée et capter une part significative des contrats militaires émergents, tout en renforçant sa position dans un secteur d'avenir incontournable.

## Cartographie des besoins – 500 000 \$ (année 1)

- Prioriser les investissements
- Maximiser l'impact économique sectoriel et industriel

## Mise à niveau des infrastructures et accréditations : 25 M\$ sur 3 ans

- Moderniser les environnements de recherche
- Soutenir l'obtention de certifications onéreuses
- Développer, tester et valider les innovations des PME en toute sécurité

## Acquisition d'équipement de pointe - 5 M\$ sur 3 ans

- Acquérir des équipements spécialisés pour accompagner les entreprises répondant aux besoins émergents de la défense
- Offrir aux PME des installations pour accélérer leur entrée sur le marché

## 2- Investir 10 M\$ / an sur 3 ans dans un programme de recherche appliquée dédié au secteur militaire et aux technologies à double usage afin de permettre à nos PME et au Québec de se démarquer dans le créneau de la défense nationale

En juin 2025, le Réseau des CCTT a déposé auprès du gouvernement du Canada un programme structurant visant à accélérer la recherche et le développement en défense, à renforcer les chaînes d'approvisionnement locales et à accroître l'autonomie de nos communautés face à d'éventuelles menaces.

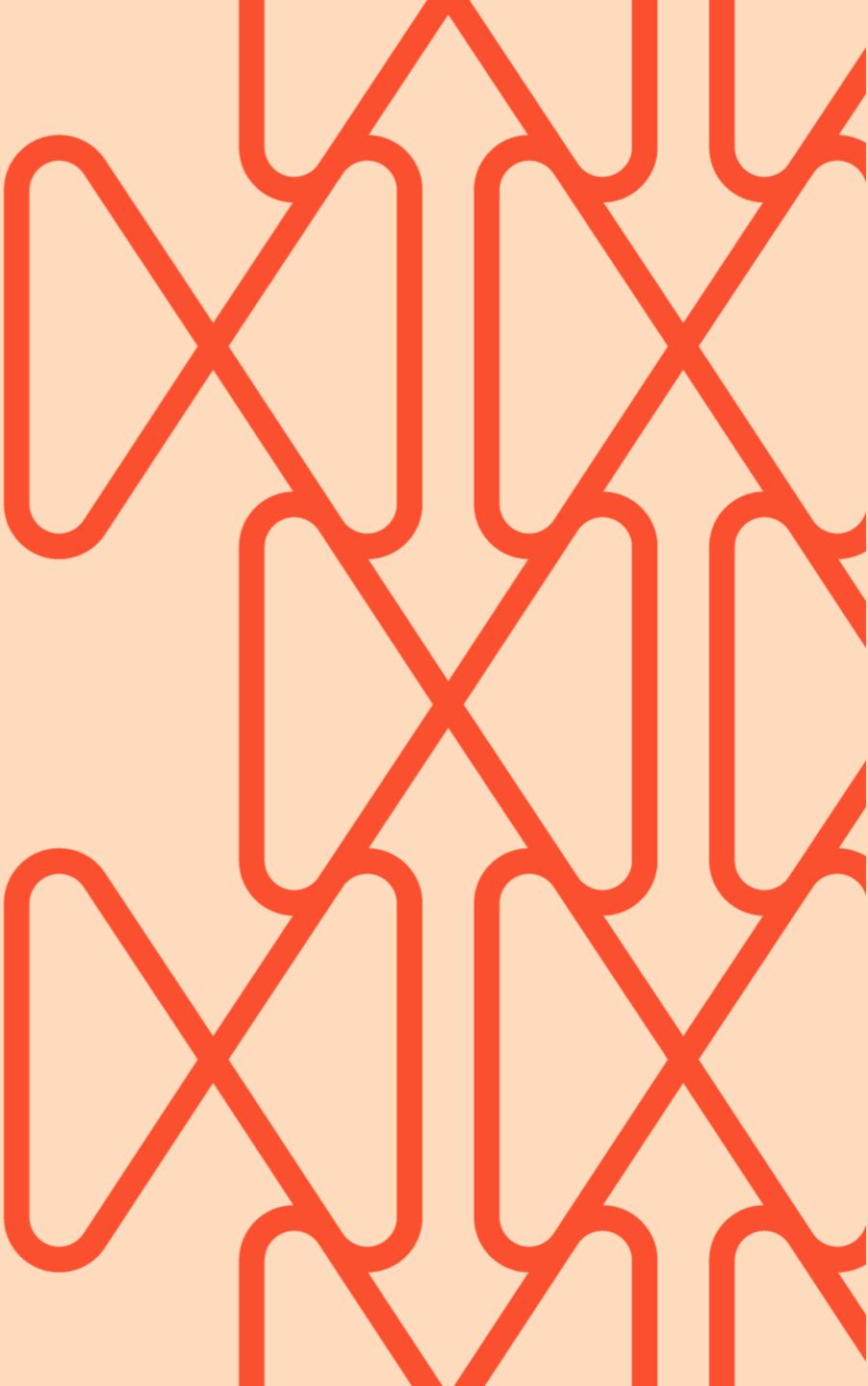
Le plan Puissance Innovation propose un premier volet qui accélère le passage de la recherche appliquée vers des produits concrets pour la Défense, la sécurité et l'autonomie stratégique du pays. Le second volet vise l'expansion ambitieuse du programme des Visites interactives du CNRC afin de réduire les risques et de valider certaines hypothèses dans le développement de nouvelles technologies par les entreprises.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de développer un programme spécial de **30 M\$ sur trois ans** visant à soutenir l'innovation et la recherche appliquée, afin d'appuyer les entreprises qui souhaitent développer et commercialiser de nouveaux produits et services dont l'utilisation pourrait être à la fois militaire et civile.

Ce programme aurait pour objectif de réduire les risques pour les entreprises effectuant ce pivot ou réalisant de tels investissements, en facilitant la collaboration avec des centres d'innovation et de recherche appliquée comme les CCTT. Plus spécifiquement, cette initiative devrait comprendre un volet de soutien à la recherche appliquée auprès des entreprises pour le développement de technologies ou de services à fort impact, ainsi qu'un volet de validation et de maturation technologique afin de préparer ces solutions aux marchés complexes et sophistiqués auxquels elles sont destinées, notamment ceux des autres membres de l'OTAN.

## PROPOSITION 3

**Consolider le financement  
des CCTT pour assurer la pérennité  
de l'accompagnement des  
entreprises et organisations partout  
sur le territoire**



## CONTEXTE ET ENJEUX (1/2)

Pour répondre aux besoins croissants des entreprises et des organisations en matière d'innovation, de productivité et de transformation technologique et sociale, il devient essentiel de garantir un financement adéquat et prévisible aux CCTT, qui agissent souvent comme leur département de recherche et développement et répondent à leurs besoins quotidiens en innovation.

Alors que les CCTT ont contribué à informer et à former plus de 15 000 étudiant.e.s au cours de la dernière année, la diminution des enveloppes budgétaires et l'admissibilité restreinte des CCTT aux programmes de recherche limitent significativement l'ampleur et la rapidité des retombées. Ces contraintes structurelles freinent la capacité du réseau à déployer pleinement son potentiel formateur au rythme des besoins du marché.

Le financement public de base pour le fonctionnement des CCTT, versé par le ministère de l'Enseignement supérieur en 2023-2024, s'établit à près de 18,4 M\$, **soit un peu moins de 10 % de leur chiffre d'affaires**. À titre comparatif, pour des organismes ayant des missions similaires à celles des CCTT, la part du financement public dédié au fonctionnement atteint souvent 40 % — et parfois plus de 50 % — de leur budget annuel.

Au fil des ans, pour pallier ce manque à gagner, les CCTT ont su diversifier leurs sources de financement. Aujourd'hui, pas moins de 71 % de leur chiffre d'affaires provient des revenus générés par 13 759 projets de clients. À eux seuls, le secteur privé et les OBNL injectent annuellement 68,2 M\$ dans des projets d'innovation réalisés avec un CCTT.

## CONTEXTE ET ENJEUX (2/2)

Or, plusieurs CCTT se trouvent dans une situation financière précaire. En moyenne, au cours des trois dernières années, le collectif a accumulé un déficit combiné de 5,1 M\$. À l'échelle individuelle, ce déficit touche annuellement 17 CCTT, et ce, malgré une croissance des revenus privés et une diminution de la masse salariale. Cette précarité a été aggravée par une coupe de 5,0 M\$ du MEIE dans le financement de base accordé aux CCTT pour l'exercice financier 2025-2026.

Finalement, bien que de nombreux CCTT soient reconnus comme des acteurs de référence dans leur industrie, **aucun financement gouvernemental n'est dédié à l'entretien de leurs infrastructures technologiques névralgiques**, sur lesquelles repose pourtant leur capacité à accompagner les entreprises et organisations dans leurs projets d'innovation et d'adaptation technologique.

## AUGMENTER LE FINANCEMENT DES CCTT POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS

Le gouvernement doit assurer la croissance des CCTT au bénéfice des entreprises et des organisations qu'ils desservent, et investir davantage — de manière structurée et paramétrée — dans le réseau, en ajustant leur financement supplémentaire aux besoins des ministères concernés.

Cette mesure permettra de consolider le bassin d'expertises et d'offrir aux entreprises et aux organisations un soutien constant, pertinent et performant, favorisant leur croissance et leur transformation. Elle permettra également d'assurer un transfert accru de connaissances aux étudiant.e.s participant aux activités de formation.

En soutenant financièrement les infrastructures et les équipements de pointe qui permettent aux CCTT d'effectuer la recherche appliquée et d'offrir de l'aide technique aux PME, le gouvernement contribue à alléger le poids financier indispensable à la croissance et au développement de nouvelles avenues émergentes et sectorielles.

## ÉLARGIR L'ADMISSIBILITÉ DES CCTT AUX PROGRAMMES DU FRQ ET DE TOUS LES MINISTÈRES ET RELANCER LE PROGRAMME DÉDIÉ À LA RECHERCHE COLLÉGIALE

Le gouvernement doit favoriser la diversification des avenues de recherche appliquée et soutenir l'émergence de nouvelles expertises au bénéfice du marché et de la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. En ouvrant les appels à projets de recherche de l'ensemble de ses ministères et organismes aux CCTT, le Québec multiplie l'impact de la recherche publique.

Parallèlement, la réactivation d'un programme dédié à la recherche collégiale permettrait de stimuler l'innovation et de soutenir la relève scientifique par la réalisation de projets autonomes.

Alors que les CCTT de partout au Québec sont des alliés essentiels des entreprises et des organisations œuvrant dans des secteurs stratégiques, plusieurs programmes de recherche appliquée et de soutien à l'innovation lancés par des ministères sectoriels les excluent entièrement ou partiellement. Or, l'ensemble du Québec bénéficie de l'expertise des CCTT, et une plus grande équité en matière d'admissibilité permettrait de maximiser leur impact.

## CONCLUSION

Le Québec fait face à d'importants défis qui représentent aujourd'hui une occasion historique d'activer ses leviers distinctifs, pleinement adaptés aux réalités de nos entreprises et de nos communautés. Les CCTT exercent un impact direct et mesurable sur la capacité du Québec à créer de la valeur par l'innovation et la recherche appliquée.

**Les recommandations formulées dans ce mémoire s'appuient sur les réalités observées et vécues aux quatre coins du Québec par nos membres et par les entreprises et organisations qu'ils accompagnent.**

Le Réseau des CCTT demeure disponible pour échanger avec les ministres et ministères concernés par ces recommandations afin de soutenir un déploiement rapide, cohérent et efficace de ces mesures.